

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE REGIONALE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLERMONT RACING

Organise le 31 JUILLET 1 AOÛT et le 2 août 2020 avec le concours de l'association **AUTO-CLUB DU CANTAL**.

Une compétition automobile RÉGIONALE dénommée :

COURSE DE COTE RÉGIONALE DU SUPER LIORAN MONT DU CANTAL

Cette compétition compte pour :

- La coupe de France de la montagne coefficient 1
- Challenge de la Ligue automobile d'Auvergne.
-

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue d'Auvergne sous le numéro N-R-16-20 en date du 27/04/2020, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 316 en date du 25/06/2020

Organisateur technique

Nom : AUTO-CLUB DU CANTAL représenté par son Président Joel CROIZET

Adresse : 4 Rue Jacquard 15000 AURILLAC

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Idem Épreuve NATIONALE

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le : **mardi 28 juillet 2020 à 24H.**

Publication de la liste des engagés le : **jeudi 30 juillet 2020.**

Vérifications administratives le :

31 juillet 2020 de 15 H 00 à 18 H 45.

1 août 2020 de 8 H 00 à 9 H 45.

Vérifications techniques le :

31 juillet 2020 de 15 H 15 à 19 H 00.

1 août 2020 de 8 H 15 à 10 H 00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le :

Samedi 1 août 2020 à 11 H 30

Briefing des commissaires le : **samedi 1 août 2020 à 12 H 30.**

Essais non chronométrés : (1 montée)

Le samedi 1 août 2020 à **partir de 13 H 30 à la suite de l'épreuve VHC**

Dimanche 2 août 2020 à **partir de 8 H 30 à la suite de l'épreuve VHC**

Essais chronométrés : **samedi 1 août 2020 à la suite des essais non chronométrés**

Briefing des pilotes : **samedi 1 août 2020 15 minutes après la fin des essais chronométrés devant la permanence**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :

Samedi 1 août 2020 à 19 H 00

Course

- 1^{ère} montée le **dimanche 2 août 2020 à la suite de la 1^{ère} montée course VHC**
- 2^{ème} montée le **dimanche 2 août 2020 à la suite de la 2^{ème} montée course VHC**
- 3^{ème} montée le **dimanche 2 août 2020 à la suite de la 3^{ème} montée course VHC**
- 4^{ème} montée le **dimanche 2 août 2020 à la suite de la 4^{ème} montée course VHC (à la convenance du Directeur de Course)**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Pendant les essais et la course les concurrents partiront dans l'ordre des épreuves suivantes :

Epreuve VHC – Doublons épreuve régionale – Epreuve Régionale – Epreuve Nationale

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le : **dimanche 2 août 2020** 1 heure après l'ouverture du parc fermé

Les concurrents recevront leur prix par voie postale.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : **vendredi 31 juillet 2020 à 18 H 00**

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives :

Vendredi 31 juillet 2020 de 15H00 à 18H45.

Samedi 1 août 2020 de 8H00 à 9H45.

Vérifications techniques

Vendredi 31 juillet 2020 de 15H15 à 19H00.

Samedi 1 août 2020 de 8H15 à 10H00. :

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse : Garage TRANS SERVICE – Le Martinet – 15300 MURAT

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit :

Le samedi 1 août 2020 10H00

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le

samedi 1 août 2020 11H30

Pesage des voitures libres : Sortie parc concurrents pendant les vérifications techniques.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1.5P.1

Les concurrents engagés à l'épreuve Nationale pourront participer à la doublure régionale.

1.5P.2

L'épreuve régionale partira après l'épreuve nationale.

1.5P.3

Pour l'épreuve régionale, les concurrents engagés également en épreuve nationale, se verront attribuer comme temps d'arrivée le temps de passage intermédiaire sur la ligne des 2000 mètres.

Ces temps d'arrivée au 2000 mètres serviront à l'établissement des classements de l'épreuve régionale.

1.5P.4

Les doubles montes sont autorisées.

1.5P. 5

Si, lors du déroulement d'une montée course, un incident venait à se produire, (dans l'épreuve régionale et/ou nationale) et que sur décision du directeur de course et ou du Collège des Commissaires Sportifs, cette montée serait annulée, les temps chronométrés obtenus par l'ensemble des concurrents ne seraient pas pris en considération pour le classement de cette montée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA CLERMONT RACING

C/O Beaulaton Michel

10 Route de la Vernade

63700 ST ÉLOY LES MINES

Tel : 06 23 02 30 14 Email : contact@asaclermontracing.org

Jusqu'au mardi 28 juillet 2020 24H00 le cachet de la poste faisant foi

Les droits d'engagement sont fixés à 320 €, réduits à **160 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour les engagés à la course nationale, les droits d'engagement sont fixés à **80 €** en plus de l'engagement de l'épreuve Nationale.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.2P. TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation TPRM correspondant à une licence RCC à la journée limitée aux voitures de production seront délivrés sur place au tarif de : 60€

Il est impératif d'avoir un certificat médical de non-contre-indication de pratique du sport automobile pour obtenir le titre de participation

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 pour l'ensemble de l'épreuve (nationale, régionale, vhc)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : fera l'objet d'un additif

Publicité optionnelle : fera l'objet d'un additif

SITES ET ARTICLE 6P. INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte régionale du Super Lioran Mont du Cantal a le parcours suivant : sur la RD67

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 110 mètres après le PK5 sur la RD67

Arrivée : 110 mètres après le PK3 sur la RD67

Pente moyenne : 6%

Longueur du parcours : **2000 mètres**

Modalités de retour au départ : en convoi

Parc de départ RD67

Parc d'arrivée : **parking de la station du Super Lioran RD67**

6.2P. ROUTE DE COURSE

Par la RD67 descente en convoi par la route de course

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : **sur la RD67 40 mètres avant le départ**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur les parkings de la station du Super Lioran.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du 2 août 2019

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé : parking des Galinotes

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : Patinoire et devant la permanence du meeting
- Pendant les essais et la course : Sortie du parc concurrent devant la permanence du meeting
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée devant la permanence du meeting.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au Super Lioran

Téléphone permanence n° 06-89-91-43-59 06-23-02-30-14

Centre de secours le plus proche :

Centre hospitalier de ST FLOUR 04-71-60-64-64

Hôpital de MURAT tel : 07-71-20-30-40

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

. La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu devant la permanence du meeting à la sortie du parc des concurrents le 1 août 2020 15 minutes après la fin des essais chronométrés.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.3P.1 ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard des courses de côte 2020

F2000 – N/FN/SP – A/FA – GT Sport – FC – GTTS – CNF/CN/CM – D/E –

Au sein de chacun des groupes, les concurrents partiront dans l'ordre croissant des classes de cylindrée telles que définies à l'article 4 du règlement standard, et au sein de chaque classe dans l'ordre décroissant des numéros. L'ordre restera inchangé pendant la durée de l'épreuve.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture non autorisé
Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des courses de côte 2020.
Le classement s'effectuera sur la meilleure montée course.

ARTICLE 10P. PRIX

	Général	Classe de 1 à 3 partants	Classe de 4 à 5 partants	Classe de 6 à 10 partants	Classe + de 10 partants	Féminine + de 3 partantes
1 ^{er}	250€	80€	160€	160€	160€	110€
2 ^{ème}	200€			80€	80€	
3 ^{ème}	150€				40€	

Les concurrents recevront leur prix par voie postale.

Une coupe sera distribuée à chaque récompensé.

La remise des prix se déroulera le dimanche 2 août 2020 1h00 après la sortie du parc fermé.